

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2822

21 novembre 2012

SOMMAIRE

Aberdeen Indirect Property Partners Acti- ve Soparfi	135451	Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.	135412
ACRON Wien West A3 S.A.	135451	Flash Distribution S.à.r.l.	135436
A D E F S.à r.l.	135450	Free Invest Holding S.A.	135455
Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR	135451	F.T. Diffusion S.à r.l.	135440
Akeler Portugal S.à r.l.	135430	G. P. Baubetreuung S. à r. l.	135440
alit'RH S.à.r.l.	135450	H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl	135442
Allied Data Sys S.A.	135443	IK Investment Partners A S.à r.l.	135423
Ambassador TE	135450	Judo-Academie Bettembourg	135410
Andermatt Invest H30304 AG	135440	Lecalux International S.A.	135442
A.P. International S.A.	135411	Movytel S.A.	135443
Armatures S.A.	135456	NTC Holding G.P.	135411
Barkstone Investment S.à r.l.	135454	Ophir Invest	135443
Barpartner S.à r.l.	135454	Optical Vision S.A.	135443
BFC S.à r.l.	135455	PKF Risk & Assurance	135447
Blade Holding S.à.r.l.	135442	Poliflex S.à.r.l.	135444
"Boucherie Muller-Adam S.à r.l."	135449	Potende S.A.	135420
"Broad & Stanley S.à.r.l."	135450	Pyramus S. à r.l.	135412
Chalada S.à r.l.	135454	Real Fun Games S.à r.l.	135432
Cidron Disco S.à r.l.	135435	Red & Black Topco S.à.r.l.	135422
C.K. Lux S.à r.l.	135412	Roc-Immo S.à r.l.	135444
Crosswind Equity S.A.	135432	RXDirect Technologies S.A. Holding ...	135444
dartalis S.A.	135450	School 1 S.à r.l.	135423
Delta International Investments S.A. ...	135435	School 2 S.à r.l.	135430
e-Business & Resilience Centre	135450	School 3 S.à r.l.	135431
Eichys Investments S.A.	135435	SC Luxembourg Investments S.à r.l.	135431
Elea Developpement S.A.	135439	Südwestboden G.m.b.H.	135445
Elit'wood Linivalys S.à r.l.	135431	Timamed S.A.	135446
Eurêka Solutions S. à r.l.	135432	T.L.L. S.A.	135445
European Hotel S.A.	135446	Topafives	135420
Euro Taurus S.à r.l.	135424	Treno-Lux SA	135446

JAB, Judo-Academie Bettembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 63, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg F 9.318.

— STATUTEN

Kapitel I. Name, Sitz und Dauer

Art. 1. Name, Rechtsform. Die Vereinigung trägt den Namen „JUDO-ACADEMIE BETTEMBOURG“, kurz „JAB“. Sie ist eine Vereinigung ohne Gewinnzweck gemäß dem adgeänderten Gesetz vom 21. April 1928.

Art. 2. Sitz. Die Vereinigung hat ihren Sitz in 3222 Bettembourg - 63, route de Dudelange.

Art. 3 - Dauer. Die Dauer der Vereinigung ist unbegrenzt.

Kapitel II. Zweck und Gegenstand

Art. 4. Zweck und Gegenstand.

A. Zweck der Vereinigung ist die gemeinnützige Pflege und Förderung des Judosports.

B. Gegenstand der Vereinigung ist die Leitung eines Judovereins in Bettembourg.

Kapitel III. Mitgliedschaft

Art. 5. Erwerb der Mitgliedschaft. Natürliche und physische Personen können die Mitgliedschaft erwerben. Über die Annahme entscheidet der Verwaltungsrat. Die Mindestzahl der Mitglieder ist drei.

Der Verein führt eine Mitgliederliste mit den Namen, Vornamen, Beruf, Wohnsitz und Staatsangehörigkeit der Mitglieder.

Art. 6. Austritt und Ausschluss. Der Austritt und der Ausschluss von Mitgliedern wird durch Art. 12 des Gesetzes geregelt. Ausschlussgründe sind die Nichtentrichtung des Jahresbeitrages innerhalb einer Frist von sechs Monaten sowie statutenwidriges Verhalten, welches der Vereinigung schadet.

Kapitel IV. Verwaltungsrat

Art. 7. Zusammensetzung. Die Vereinigung wird durch einen Verwaltungsrat geleitet. Der Verwaltungsrat besteht aus drei gewählten Mitgliedern sowie aus einem von der „Coaching Concept“ bestimmten Delegierten. Die gewählten Mitglieder des Verwaltungsrates sind im Prinzip auf vier Jahre gewählt. Alle 2 Jahre wird die Hälfte des Verwaltungsrates erneuert. Kandidaturerklärungen sind wenigstens drei Tage vor dem Wahltermin durch Einschreibebrief an die Geschäftsstelle der Vereinigung zu richten. Falls sich nicht genügend Kandidaten gemeldet haben, können Kandidaturerklärungen auch in der Generalversammlung erfolgen.

Art. 8. Präsident, Vize-Präsident, Sekretär, Kassierer. Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Präsidenten und einen Vize-Präsidenten. Er ernennt einen Sekretär und gegebenenfalls einen Kassierer.

Art. 9. Befugnisse und Bevollmächtigung. Dem Verwaltungsrat obliegt die Geschäftsführung und die Vertretung der Vereinigung bei allen gerichtlichen Verhandlungen. Alles was nicht ausdrücklich der Generalversammlung durch die Satzung oder das Gesetz vorbehalten ist, fällt unter die Zuständigkeit des Verwaltungsrates. Für alle Handlungen genügen zur gültigen Vertretung der Vereinigung Dritten gegenüber, die gemeinsamen Unterschriften vom Präsidenten und vom Sekretär, bzw. die Unterschrift einer Person, welche dazu Prokura vom Verwaltungsrat erhalten hat.

Der Verwaltungsrat kann einen Geschäftsführer und sonstiges Personal einstellen. Der Geschäftsführer hat die laufenden Geschäfte entsprechend den Beschlüssen des Verwaltungsrates sowie die übrigen ihm nach dieser Satzung übertragenen Aufgaben zu erledigen.

Art. 10. Einberufung. Der Verwaltungsrat tritt auf Einladung des Präsidenten oder drei der Verwaltungsratsmitglieder zusammen. Er ist beschlussfähig wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Die Entscheidungen werden mit einfacher Mehrheit der Abstimmenden getroffen, wobei die Stimme des Präsidenten oder seines Stellvertreters bei Stimmengleichheit ausschlaggebend ist. Sie werden in Protokollen niedergelegt, die durch den Präsidenten und den Sekretär unterzeichnet und in ein besonderes Register eingetragen werden.

Kapitel V. Generalversammlung

Art. 11. Befugnisse. Die Art. 4, 7 und 8 des Gesetzes regeln die Befugnisse der Generalversammlung. Der Generalversammlung vorbehalten sind:

- a. Die Änderung der Satzung.
- b. Die Wahl der Verwaltungsratsmitglieder und eines Kassenrevisors.

Art. 12. Einberufung. Die Generalversammlung findet jedes Jahr vor dem 30. Juni statt. Eine außerordentliche Generalversammlung kann so oft einberufen werden wie nötig, sei es auf Beschluss des Verwaltungsrates, oder auf schriftliche

Anfrage von mindestens der Hälfte aller Mitglieder. Die Einladungen zu den Generalversammlungen geschehen auf Betreiben des Verwaltungsrates durch schriftliche Mitteilung mindestens acht Tage vor dem Versammlungstermin. Die Einladung enthält die Tagesordnung.

Art. 13. Vorsitz. Die Generalversammlung wird geleitet durch den Präsidenten des Verwaltungsrates und in dessen Abwesenheit durch den Vizepräsidenten.

Art. 14. Beschlussfassung. In der Generalversammlung hat jedes anwesende Mitglied eine Stimme. Die Beratungen der Generalversammlung werden durch Art. 7 und 8 des Gesetzes geregelt, besonders was die Abänderung der Statuten betrifft. Kein Beschluss darf gefasst werden über einen Gegenstand, der nicht auf der Tagesordnung steht, es sei denn, dass er sich auf Verwaltungsfragen der Vereinigung erstreckt und eine Mehrheit von zwei Drittel der Stimmen der Anwesenden erhält. Bei Stimmengleichheit gilt ein Antrag als abgelehnt.

Die Beschlüsse der Generalversammlung, deren Veröffentlichung im Mémorial das Gesetz nicht vorschreibt, werden in ein besonderes Register eingetragen, das vom Präsidenten und vom Sekretär unterschrieben und am Sitz der Vereinigung aufbewahrt wird, wo alle Mitglieder Einsicht verlangen können.

Kapitel VI. Rechnungswesen

Art. 15. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember, mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Gründungsdatum beginnt.

Art. 16. Finanzmittel. Die Finanzmittel der Vereinigung setzen sich aus den Jahresbeiträgen der Mitglieder, aus Spenden, aus etwaigen staatlichen und kommunalen Beihilfen zusammen. Der Jahresbeitrag wird jährlich durch die Generalversammlung festgelegt. Der Jahresbeitrag ist bei maximal 480,00 € gedeckelt.

Art. 17. Jahresabschluss, Jahresbericht. Der Verwaltungsrat erstellt jedes Jahr vor dem 31. März eine Bilanz, eine Gewinn- und Verlustrechnung der Vereinigung, einen Haushaltsplan sowie einen Jahresbericht, und unterbreitet sie der Generalversammlung. Der Jahresabschluss und der Haushaltsplan unterliegen der Genehmigung der Generalversammlung.

Kapitel VII. Auflösung

Art. 18. Auflösung. Die Auflösung der Vereinigung wird durch Art. 18-25 des Gesetzes geregelt. Im Falle von freiwilliger oder gerichtlicher Auflösung der Vereinigung wird das verbleibende Vermögen für einen guten Zweck verwendet oder es fällt einer Gesellschaft mit einer ähnlichen Zielsetzung zu.

Bettembourg, den 5. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012140541/81.

(120184569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

A.P. International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.791.

Profida Luxembourg S.A., agissant en sa qualité de domiciliataire de la société A.P.International S.A., dénonce par la présente le siège social de la société A.P.International S.A., numéro RCS Luxembourg B 88.791 avec siège social au 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1331 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139093/11.

(120183637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

NTC Holding G.P., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 150.289.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 29 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Enfin, il résulte d'une décision du conseil de gérance de l'associé unique de la Société, NTC Parent S.à r.l. en date du 29 juin 2012, que le siège social de cet associé a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139020/18.

(120182583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Pyramus S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.260.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 137.398.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 12 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société et Madame Cindy Teixeira, gérant de classe B de la Société ont changé leur adresse professionnelle et résident désormais au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139022/18.

(120182638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

C.K. Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 62.069.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- C.K. LUX S.à r.l., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, de fait inconnue a cette adresse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 62069

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139060/18.

(120183432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.359.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of October.

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Exponential Interactive, Inc., a company having its registered office at 2200 Powell Street, Suite 600, Emeryville, CA 94608 United States of America, registered in the State of Delaware, Secretary of State, Corporations register under number 3236815 8100, here represented by Mrs Liga PURINA, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder.

Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder(s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - Liquidation. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 20. Transitory measures. Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2012.

Subscription and Payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by Exponential Interactive, Inc., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The following are appointed as managers A of the Company for indefinite period:

- Mr Dilip Shaun Da Silva, born on the 09th of the February 1965 in the United Kingdom, with personal address at 613 Curtis St. Albany CA 94706-1420, United States of America;

- Mr John Robert Rettig, born on the 19th of the May 1965 in California, United States of America, with personal address at 218 Castle Greek PL, Alamo CA 94507-1413, United States of America.

2. The following are appointed as managers B of the Company for indefinite period:

- Mr Jacob Mudde, born on the 14th of the October 1969 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

3. The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-deuxième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Exponential Interactive, Inc., une société ayant son siège social au 2200 Powell Street, Suite 600, Emeryville, CA 94608, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée au registre des Sociétés de l'Etat du Delaware, Secretary of State, sous le numéro 3236815 8100, ici représentée par Mme Liga PURINA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Exponential Interactive Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats

de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des bien immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - Liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Art. 20. Disposition transitoire. Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Exponential Interactive, Inc., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A pour une durée illimitée:

- Mr Dilip Shaun Da Silva, né le 9 février 1965 au Royaume-Uni, demeurant au 613 Curtis St. Albany CA 94706-1420, Etats-Unis d'Amérique;

- Mr John Robert Rettig, né le 19 mai 1965 en Californie, demeurant au 218 Castle Greek PL, Alamo CA 94507-1413, Etats-Unis d'Amérique.

2) Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B pour une durée illimitée:

- Mr Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

3) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. PURINA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 24 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12582. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141504/421.

(120187357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Potende S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.297.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 18 octobre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme POTENDE S.A., dont le siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, a été dénoncé en date du 21 novembre 2008.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139023/15.

(120182471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Topafives, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.541.

—
In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of the month of October.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

AXA LBO FUND V Core FCPR, a fonds commun de placement à risque represented by AXA Investment Managers Private Equity Europe, a company governed by French law, with registered office at 20, place Vendôme, 75001 Paris, France, and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris under number 403 201 882 RCS Paris,

represented by Mrs Caroline RAMIER, private employee, residing professionally in Diekirch, as proxyholder pursuant to a proxy dated 15 October 2012 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of "Topafives 1 S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated on 18 September 2012 by deed of the undersigned notary, notary residing in Diekirch, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial").

The articles of association of the Company were amended for the last time on 10 October 2012 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Memorial.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the item on which resolution is to be passed is as follow:

(i) Creation of new shares, increase of the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ninety-seven million eleven thousand one hundred ninety-five Euro (EUR 97,011,195.-) by the issue of a total of ninety-six million nine hundred ninety-eight thousand six hundred ninety-five (96,998,695) shares, with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each, subscription to the new shares by the sole shareholder of the Company, payment of the total subscription price by the sole shareholder of the Company by way of the contribution in cash of an aggregate of ninety-six million nine hundred ninety-eight thousand six hundred ninety-five Euro (EUR 96,998,695.-), consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation.

After deliberation the meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to ninety-seven million eleven thousand one hundred ninety-five Euro (EUR 97,011,195.-) by the issue of a total of ninety-six million nine hundred ninety-eight thousand six hundred ninety-five (96,998,695) shares of a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and a total subscription price of ninety-six million nine hundred ninety-eight thousand six hundred ninety-five Euro (EUR 96,998,695.-). Thereupon the sole shareholder of the Company subscribed to the new shares and paid the total subscription price by way of a contribution in cash of a total amount of ninety-six million nine hundred ninety-eight thousand six hundred ninety-five Euro (EUR 96,998,695.-).

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary. It is resolved to consequently amend the first sentence of article 5 of the articles of association so as to reflect the above resolution to be read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at ninety-seven million eleven thousand one hundred ninety-five Euro (EUR 97,011,195.-) divided into ninety-seven million eleven thousand one hundred ninety-five (97,011,195) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the increase of its share capital are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Diekirch on the day before mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the undersigned notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

AXA LBO FUND V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, une société régie par le droit français ayant son siège social au 20, place Vendôme, 75001 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 403 201 882 RCS Paris, représentée par Mme Caroline RAMIER, employée privée, de résidence professionnelle à Diekirch, en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2012 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'associé unique de "Topafives 1 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée en date du 18 septembre 2012 suivant acte du notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, non encore publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Association, («Memorial»).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 10 octobre 2012 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'associé unique détient toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises par la Société, de sorte que toutes les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

(i) Création de nouvelles parts sociales, augmentation du capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-dix-sept millions onze mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 97.011.195,-) par l'émission d'un total de quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze (96.998.695) parts sociales, ayant une valeur nominale et un prix de souscription d'un euro (EUR 1,-) chacune, souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et, paiement du prix total de souscription par l'associé unique de la Société de ces parts sociales par un apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 96.998.695,-), modification conséquent de l'article 5 des statuts.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quatre-vingt-dix-sept millions onze mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 97.011.195,-) par l'émission d'un total de quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze (96.998.695) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et un prix total de souscription de quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 96.998.695,-).

Ensuite l'associé unique a souscrit aux nouvelles parts sociales ainsi émises et payé la totalité du prix de souscription par apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-seize millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille six cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 96.998.695,-).

Preuve de l'entière libération du prix de souscription a été montrée au notaire instrumentant. Il a été décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts afin de refléter la résolution prise ci-dessus comme suit:

"La Société a un capital social émis et entièrement libéré de quatre-vingt-dix-sept millions onze mille cent quatre-vingt-quinze euros (EUR 97.011.195,-) représenté par quatre-vingt-dix-sept millions onze mille cent quatre-vingt-quinze (97.011.195) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: C. RAMIER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 17 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12302. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138927/110.

(120183513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Red & Black Topco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.390.997,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 129.047.

Le gérant de la Société, Monsieur Romain Thillens, a changé son adresse professionnelle du 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Séverine Michel
Gérante

Référence de publication: 2012139025/12.

(120182554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.796.888,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 20 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et réside désormais au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139030/17.

(120182607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

IK Investment Partners A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.976.

Il résulte du transfert de parts sociales du 15 octobre 2012 que:

l'associé INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED

a décidé de transférer avec effet au 15 octobre 2012:

- 54.799 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à Monsieur CHRISTOPHER MASEK, domicilié à 7, Drayton Gardens, Londres SW10 9RY, Royaume-Uni, né le 22 mars 1964 à Boston (Etats-Unis)

- 36.538 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 877 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à IK EUROPA B.V., une «besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid», ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce Néerlandais sous le numéro 332 30 507

- 11.738 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

- 282 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 282 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à Monsieur JAMES YATES, domicilié à 36, Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, Royaume-Uni, né le 22 juin 1972 à Chelmsford (Royaume-Uni)

- 21.925 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 526 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

à Monsieur MADRS RYUM LARSEN, domicilié à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, (Royaume-Uni), né le 6 juin 1964 à Lyngby-Taarbæk (Danemark)

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012140898/62.

(120185741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Euro Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.218.

— STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Eurolium S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 78854,

here represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 June 2012.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. The object of the Company is:

1. the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, as well as the control, management, and /or development of such participations;
2. the acquisition of any real estate in any country;
3. the granting of loans or borrowing in any form with or without security and raising of funds through, including, but not limited to, the issue of notes, promissory notes and other debt instruments or debt securities, convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise.

The Company may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, and negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Euro Taurus S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Münsbach (Municipality of Schüttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by one hundred twenty four (124) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The managers need not to be shareholders. The manager(s) are appointed and may be dismissed ad nutum by the sole shareholder of the Company.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the joint signature of two managers, with necessarily the signature of one category A and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

In case of plurality of managers, the board of managers can validly deliberate in the presence of at least a majority of category A managers and one category B manager. The resolutions of the board of managers shall be adopted by the

majority of managers present or represented at the meeting, with necessarily a simple majority in each category of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers to be held in Luxembourg by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume(s), by reason of its (their) position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it (them) in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

If there are not more than twenty-five shareholders, resolutions in writing signed unanimously by all shareholders on one original or on counterparts shall have the same effect as a shareholders resolution passed at a general shareholders' meeting. The text of the circular resolution to be passed shall be sent to all shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, telefax or e-mail.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March of the following year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company upon the adoption of a resolution of the board of managers proposing the dividend distribution and upon the adoption of a shareholders' resolution deciding the dividend distribution.

Art. 18. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends before the end of the current financial year, including during the first financial year, under following conditions:

The manager or the board of managers has to establish an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet be reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, if any, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 19. The dissolution and the liquidation of the Company must be decided by an extraordinary shareholders meeting in front of a Luxembourg notary.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, shall appoint one or more liquidators that will carry out the liquidation, shall specify the powers of such liquidator(s) and determine his/their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company, if any, shall be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty-first of March 2013.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, Eurolieum S.à r.l., aforementioned, declared to subscribe the whole capital represented by one hundred twenty four shares (124) of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. set the number of managers at four and to appoint the following persons as managers:

Category A managers:

- Mr. Christopher Morrish, Chartered Surveyor, born on August 4th, 1959, in Ibadan, Nigeria, with professional address at York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, United Kingdom; and

- Ms. Deanna Ong Aun Nee, Financial director, born on July 1st, 1971, in Singapore, Singapore, with professional address at 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapore, 068912 Singapore.

Category B managers:

- Mr. Michael Kidd, Chartered Accountant, born on April 18th, 1960, in Basingstoke, United Kingdom, with professional address at L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Christopher Jenner, Chartered Accountant, born on November 11th, 1944, in Edinburgh, United Kingdom, with professional address at L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

2. Set the address of the Company at L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately € 1,200.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour d'Octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Eurolieum S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78854,

représentée par Maître Patrick Chantrain, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est:

1. de prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que contrôler, gérer et mettre en valeur ces participations;

2. l'acquisition de biens immobiliers dans tout pays;

3. de prêter, emprunter avec ou sans garantie et réunir des fonds, et notamment émettre des titres, des billets à ordre et autres instruments ou titres de dettes, convertibles ou non, utiliser des instruments financiers dérivés ou autres.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Euro Taurus S.à.r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schüttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Les gérants ne doivent pas forcément être associés. Les gérants sont nommés et peuvent être révoqués ad nutum par l'associé unique de la Société.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de son gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants, avec obligatoirement la signature d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut valablement délibérer qu'en présence d'au moins une majorité de gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil à tenir au Luxembourg par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq, les résolutions par écrit signées à l'unanimité par tous les associés sur un ou plusieurs originaux produiront les mêmes effets qu'une résolution des associés prise lors d'une assemblée générale d'associés. Le texte des résolutions circulaires à prendre devra être envoyé à tous les associés par écrit, soit en faisant parvenir le document original, soit par télégramme, télex, téléfax ou e-mail.

Art. 15. L'année sociale commence le premier avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société dès adoption par le conseil de gérance d'une résolution proposant le versement de dividende et adoption d'une résolution des actionnaires décidant le versement de dividende.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement de dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, y compris durant le premier exercice social, sous les conditions suivantes:

Le gérant ou le conseil de gérance doit établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 19. La dissolution et la liquidation de la Société doivent être décidées par une assemblée extraordinaire des associés devant un notaire luxembourgeois.

L'assemblée générale des associés ou le seul associé, le cas échéant, nommera un ou plusieurs liquidateurs qui exécuteront la liquidation, spécifiera les pouvoirs de ce(s) liquidateur(s) et déterminera sa/leur rémunération.

Lorsque la liquidation est clôturée, les produits de la liquidation de la Société, si il y en existe, seront attribués aux associés proportionnellement aux parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et s'achève le trente et un mars 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Eurolieum S.à r.l., prénommée, déclare souscrire l'entièreté du capital social représenté par cent vingt quatre (124) parts sociales d'une valeur de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Décision de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à quatre et de nommer les personnes suivantes en tant que gérants:

Gérants de catégorie A:

- M. Christopher Morrish, Chartered Surveyor, né le 4 août 1959 à Ibadan, Nigeria, avec adresse professionnelle au York House, 45 Seymour Street, London, W1H 7LX, Royaume-Uni; et

- Mme. Deanna Ong Aun Nee, directrice financière, née le 1^{er} juillet 1971, à Singapour, Singapour, avec adresse professionnelle au 168 Robinson Road, #37-01, Capital Tower, Singapour, 068912 Singapour.

Gérants de catégorie B:

- M. Michael Kidd, Chartered Accountant, né le 18 avril 1960, à Basingstoke, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Christopher Jenner, Chartered Accountant, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

2. Fixer l'adresse du siège social à L-5365 Münsbach, 9 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à sa constitution sont estimées approximativement à € 1.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CHANTRAIN, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/10/2012. Relation: EAC/2012/13929. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138611/312.

(120183192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Akeler Portugal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.723.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Akeler Portugal S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012139102/12.

(120183677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

School 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 5.449.662,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.512.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 20 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé son adresse professionnelle et réside désormais au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139031/17.

(120182602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

School 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 3.270.728,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.513.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 20 juin 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société a changé son adresse professionnelle et réside désormais au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139032/17.

(120182601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Elit'wood Linivalys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.642.

—
En date du 25 octobre 2012, il été opéré le transfert de parts sociales suivant:

La société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée, qui détient 500 parts sociales sur un total de 500 de la société Elit'wood Linivalys S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts à Monsieur Yves Schwarz, né le 5 février 1954 à Lyon (France) et demeurant à Mondorf les Bains L-5612, Avenue François Clément.

De telle sorte que:

- La société Fiduciaire Patrick Sganzerla, Société à responsabilité limitée ne détient plus aucune part de la société Elit'wood Linivalys S.à r.l.

- Monsieur Yves Schwarz détient 500 parts sociales sur un total de 500 de la société Elit'wood Linivalys S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Expert-Comptable

Référence de publication: 2012139351/20.

(120184306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

—
EXTRAIT

Le siège social de l'associé unique de la Société, BHR Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64929, a été transféré avec effet au 11 Octobre 2012 du 23, Ave. Monterey - 5th Floor, L-2163 Luxembourg à l'adresse suivante:

26, Blvd. Royal

L-2449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012139033/17.

(120182547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Crosswind Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.719.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société CROSSWIND EQUITY S.A., dont le siège social à 1-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 9 juin 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102719.

Pour extrait conforme

Me Aziza Gomri

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139061/14.

(120183427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.791.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24 octobre 2012 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Carlo D'Acunto résidant professionnellement au 45 Via Tevere, I-00061 Anguillara Sabazia (Italie), de ses fonctions de gérant.

- De nommer comme nouveaux gérants, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Andrea Gaudenzi, résidant professionnellement au 3 Rue des Roses, MC-98000 Monaco;

* Monsieur Carlo Corrado Gualandri, résidant professionnellement au 54 Abbey Road, NW8 0QD Londres (Royaume-Uni);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Real Fun Games S.à r.l.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2012140361/23.

(120184717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Eurêka Solutions S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4053 Esch-sur-Alzette, 1, rue des Charbons.

R.C.S. Luxembourg B 172.272.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Michel DOS SANTOS, gérant de société, né à Esch sur Alzette, le 21 février 1978, demeurant au 1, rue des Charbons, L-4053 Esch sur Alzette.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination Eurêka Solutions S. à r.l.

Art. 3. La société a pour objet le commerce.

Elle aura notamment pour activité l'achat, la vente, location de matériel, dans le domaine informatique, télématique, électronique, bureautique, audiovisuel, téléphonie et téléphones mobiles.

La société pourra ainsi également développer et vendre des programmes informatiques, logiciels et progiciels informatiques, effectuer des conseils, assistance et prestations de services, de création et maintenance de sites internet, importer et exporter, et donner en location des produits informatiques (software et hardware).

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes les opérations généralement quelconques qui se rattachent directement ou indirectement à son objet et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège de la société se trouve dans la commune de Esch sur Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la société est gérée par un conseil de gérance.

Art. 11. La Société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Tout litige dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Libération du capital social

Ensuite, Monsieur Michel DOS SANTOS, précité a déclaré souscrire toutes les parts sociales et les libérer intégralement par des versements en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de MILLE (1.000 EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Michel DOS SANTOS, gérant de société, né à Esch sur Alzette, le 21 février 1978, demeurant au 1, rue des Charbons, L-4053 Esch sur Alzette, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

2. Conformément à l'article 11 des statuts de la société, celle-ci est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

3. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante: 1, rue des Charbons, L-4053 Esch sur Alzette.

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Michel Dos Santos, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 octobre 2012. LAC / 2012 / 49459. Reçu 75..

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140084/106.

(120184670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Delta International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 106.827.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement n°1199/12 du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme DELTA INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A..

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139062/16.

(120183541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Eichys Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.736.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EICHYS INVESTMENTS S.A., dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 9 juin 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102736.

Pour extrait conforme
Me Aziza Gomri
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139064/14.

(120183426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Cidron Disco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 165.366.

L'an deux mille douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Cidron Disco Limited, une société privée constituée selon la loi 1991 des sociétés (Jersey), ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration qui est restée annexée à un acte du notaire instrumentaire en date du 17 juillet 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Par acte en date du 17 juillet 2012, enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg en date du 20 juillet 2012, avec les relations suivantes: LAC/2012/34712, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro 1479 de son répertoire, a été tenu une assemblée de la société à responsabilité limitée dénommée CIDRON DISCO S.à r.l., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Lors de cette assemblée il a été décidé une augmentation du capital social et une refonte complète des statuts..

Dans la refonte des statuts une erreur matérielle a été commise dans la version française dans l'article neuf des statuts reprenant le capital social, concernant le nombre de parts sociales préférentielles de classe A à I qui a été indiqué par deux cent soixante-quatre (264) au lieu de deux cent quatorze (214).

L'article neuf doit donc être lu comme suit:

« **Art. 9.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 205.100,- (deux cent cinq mille cent Euros), représenté comme suit:

- Cent vingt-cinq (125) Parts Sociales Ordinaires;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe A;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe B;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe C;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe D;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe E;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe F;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe G;
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe H; et
- Deux cent quatorze (214) Parts Sociales Préférentielles de Classe I;

chaque Part Sociale d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-), toutes souscrites et libérées avec les mêmes droits et obligations, comme prévu dans les présents statuts.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision spéciale des Associés adoptée dans les conditions requises pour la modification de ces Statuts.

En plus du capital social souscrit, il peut être créé un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant de la prime d'émission peut être utilisé pour le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société peut racheter de son (ses) Associé(s) pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour faire des distributions au(x) Associé(s) de fonds affectés à la réserve légale.»

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Après lecture de l'acte faite au comparant, il a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} octobre 2012. Relation: LAC/2012/45436. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139260/55.

(120184465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Flash Distribution S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee.

R.C.S. Luxembourg B 139.509.

In the year two thousand twelve, on the second day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

1. Mr Alexander TKACHENKO, entrepreneur, born in Moscow (Russia) on February 5, 1974, residing in L-8274 Kehlen, 16, Schoulwee,

2. Mr Leonid YUSHIN, entrepreneur, born in Moscow (Russia) on October the 28th, 1974, residing at Ivana Babushkina str.11/2 apt. 35, 117292, Moscow, Russia,

duly represented by Mr Alexander TKACHENKO, prenamed, by virtue of a proxy dated September 11, 2012,

which proxy, after signature ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The appearers being all the "Partners" of Flash Distribution S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed passed before Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on June 6, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10th of July 2008, number 1703, having its registered office at L-8274, Kehlen, 16 Schoulwee, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 139509 (the «Company»),

and having waived the prior notice period, if any, provided by the articles of association of the Company, declared themselves as being duly convened as an extraordinary general meeting to address the following agenda:

Agenda

1. Approval of the Company's annual accounts for the period starting 1 January 2012 and ending 15 September 2012.
2. Dissolution of the Company;
3. Discharge of liability to the managers of the Company for the exercise of their mandate until the adoption of the resolution on the dissolution of the Company;
4. Appointment of a private limited liability company, EZD S.à r.l., having its registered office at L-1466, Luxembourg, 6, rue Jean Engling, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 167127, as liquidator of the Company (the «Liquidator»);

5. Determination of the powers of the Liquidator as follows:

- the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended;
- the Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the managers in the cases in which it is requested;
- the Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments;
- the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the annual accounts referred to under the previous resolution;
- the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Having carefully reviewed the points on the agenda, the report of the managers and the draft interim accounts for the period ending on September the 15th of 2012, the Partners adopted the following resolutions:

First resolution

The Partners resolve to approve annual accounts for the period ending on the 15th of September 2012.

Second resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Partners decide to dissolve the Company.

Third resolution

On the basis of the annual accounts of the Company for the period ending on the 15th of September 2012, the Partners resolve to grant discharge of liability to the managers of the Company, Mr Alexander TKACHENKO residing in Luxembourg and Mr Leonid YUSHIN residing in Russia, for the exercise of their mandates until the adoption of the present resolution.

Fourth resolution

As a consequence of the resolutions taken above, the Partners decide to appoint EZD S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at L-1466 Luxembourg, 6 Rue Jean Engling, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 167127,

as liquidator of the Company (the «Liquidator»).

Fifth resolution

The Partners resolve that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The Partners further resolve that the Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the Partners in the cases in which it is requested.

The Partners further resolve that the Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Partners further resolve that the Liquidator is relieved from inventory and may refer to the annual accounts referred to under the previous resolution.

The Partners further resolve that the Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the proxy-holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same proxyholder, the English version will prevail in case of divergences between the English and French texts.

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing parties, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Alexander TKACHENKO, entrepreneur, né à Moscou (Russie) le 5 février 1974, demeurant au 16 Schoulwee, L-8274 Kehlen,

2. Monsieur Leonid YUSHIN, entrepreneur, né à Moscou (Russie) le 28 octobre 1974, demeurant à Ivana Babushkina Str.11/2 appt. 35, 117292, Moscou (Russie),

dûment représenté par Monsieur Alexander TKACHENKO, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 11 septembre 2012,

laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les «Associés» de Flash Distribution S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant un acte reçu en date du 6 juin 2008 par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 juillet 2008, numéro 1703, ayant son siège social au 16, Schoulwee, L-8274 Kehlen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 139509 (la «Société»).

ayant renoncé à l'avis de convocation prévu par les statuts de la Société, se sont déclarés dûment rassemblés en assemblée générale extraordinaire des associés de la Société convoquée pour adresser l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation des comptes annuels pour la période se terminant le 15 septembre 2012;

2. Dissolution de la Société;

3. Décharge aux gérants de la Société, Monsieur Alexander Tkachenko, demeurant au Luxembourg et Monsieur Leonid Yushin, demeurant en Russie, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à l'adoption de la présente dissolution de la Société;

4. Nomination de EZD S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 167127, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»)

5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur de la manière suivante:

- Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- Le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

- Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, oppositions ou autres empêchements;

- Le Liquidateur est dispensé d'inventaire et peut se référer aux comptes annuels de la Société visés par la résolution qui précède;

- Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Et après avoir attentivement revu les divers points à l'ordre du jour, entendu les gérants en leur rapport et les projets de comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 15 septembre 2012, Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver les comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 15 septembre 2012,

135439

Deuxième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Associés décident de dissoudre la Société.

Troisième résolution

Sur la base des comptes annuels de la Société pour la période se terminant le 15 septembre 2012, les Associés décident d'accorder décharge aux gérants de la Société, Monsieur Alexander TKACHENKO, demeurant à Luxembourg, et Monsieur Leonid YUSHIN, demeurant en Russie, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à l'adoption de la présente résolution.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, les Associés décident de nommer la société EZD S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au, 6 rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la Section B, numéro 167127, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Cinquième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les Articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut accomplir tous les actes prévus par l'Article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation des Associés dans les cas où celle-ci est requise.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, oppositions ou autres empêchements.

Les associés décident en outre que le Liquidateur est dispensé d'inventaire et peut se référer aux comptes annuels de la Société visés par la résolution qui précède.

Les Associés décident en outre que le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. TKACHENKO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47170. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140111/167.

(120183814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Elea Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 103.114.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n°1200/12 du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ELEA DEVELOPPEMENT S.A..

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139065/16.

(120183545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

F.T. Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 99.232.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- F.T. DIFFUSION S.à r.l., avec siège social à L-5610 Mondorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 99232

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139066/18.

(120183431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

G. P. Baubetreuung S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg B 102.032.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- G.P. BAUBETREUUNG S.à r.l., avec siège social à L-5531 Remich, 16a, route de l'Europe, de fait inconnue a cette adresse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102032.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139067/18.

(120183435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Andermatt Invest H30304 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.771.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf, am vierten Oktober.

Vor Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Treten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft ANDERMATT INVEST H30304 AG, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handels – und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter Sektion B und Nummer 157771, die am 17. Dezember 2010 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edouard DELOSCH, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Rambrouch, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" Nummer 470 vom 11. März 2011.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Luc HANSEN, „licencié en administration des affaires", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin Frau Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmenzähler Herrn Marc ALBERTUS, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte umfasst:

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 350.000, um es von EUR 50.000 auf EUR 400.000 zu erhöhen durch Ausgabe von 7.000 neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 50 (fünfzig Euro). Diese 7.000 neuen Aktien werden von dem alleinigen Aktionär gezeichnet und voll eingezahlt durch Umwandlung einer Aktionärsforderung in Höhe von mindestens EUR 350.000.

2. Anpassung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung wie folgt:

Art. 5. Absatz 1. „Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000 (vierhunderttausend Euro) eingeteilt in 8.000 (achttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 50 (fünfzig Euro).“

II. Der Vorsitzende erstellt die Anwesenheitsliste der anwesenden beziehungsweise vertretenen Aktionäre und prüft die unter Privatschrift erteilten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste und die Vollmachten, letztere von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, erklärt sich mit der Ausführung des Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Tagesordnung und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um EUR 350.000 (dreihundertfünfzigtausend Euro), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) auf EUR 400.000 (vierhunderttausend Euro) zu bringen, durch Ausgabe von 7.000 (siebentausend) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 50 (fünfzig Euro), die die gleichen Rechte und Nutzen wie die bestehenden Aktien haben.

Zeichnung und Einzahlung

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von 7.000 (siebentausend) neuen Aktien durch SWISS FINANCE & PROPERTY MANAGEMENT, mit Sitz in 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxemburg.

Alle Aktien wurden voll eingezahlt durch Umwandlung einer Aktionärsforderung in Höhe von mindestens EUR 350.000 (dreihundertfünfzigtausend Euro).

Bericht des Wirtschaftsprüfers

Gemäß Artikel 26-1 und Artikel 32-1 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915, der Begutachtung durch einen „réviseur d'entreprises agréé“ hier FIDEWA - CLAR S.A., mit Gesellschaftssitz in 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, dessen Gutachten gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt und in Bezug auf gegenwärtiger Sacheinbringung wie folgt schlussfolgert:

„Auf Grundlage unserer prüferischen Durchsicht sind uns keine Sachverhalte bekannt geworden, welche uns zu der Annahme veranlassen würden, dass der Gesamtwert der Sacheinlage von 350.000,00 EUR in die Andermatt Invest H 30304 AG nicht mindestens 7.000 Aktien mit einem Nominalwert pro Anteil von je 50,00 EUR entspricht.“

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst demgemäss Artikel 5, Absatz 1 der Satzung abzuändern und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. Absatz 1. „Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 400.000 (vierhunderttausend Euro) eingeteilt in 8.000 (achttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 50 (fünfzig Euro).“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: L. HANSEN, C. GRUNDHEBER, M. ALBERTUS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139162/72.

(120184500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

H.H.N. Marketing und Vertrieb Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.703.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- H.H.N. MARKETING UND VERTRIEB S.à r.l., dont le siège social à L-5610 Modorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 137703

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139069/17.

(120183433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Blade Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.604.

—
EXTRAIT

En date du 24 octobre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 24 octobre 2012.

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant A, est acceptée avec effet au 24 octobre 2012.

- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant A de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant A de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139195/18.

(120184126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Lecalux International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.713.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société LECALUX INTERNATIONAL S.A., dont le siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, a été dénoncé en date du 9 juin 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 102713.

Pour extrait conforme

Me Aziza Gomri

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139072/14.

(120183425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Movytel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.863.

—
EXTRAIT

Par jugement n°1201/12 du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MOVYTEL S.A.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139074/15.

(120183540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Ophir Invest, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.925.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme OPHIR INVEST S.A., dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, a été dénoncé en date du 11 décembre 2008, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 112925.

Pour extrait conforme
Me Nathalie OLLAGNIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139075/14.

(120183443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

A.D.S. S.A., Allied Data Sys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 60, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 98.377.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALLIED DATA SYS S.A.
(En abrégé A.D.S. S.A.)

Référence de publication: 2012139149/11.

(120183954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Optical Vision S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.867.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme OPTICAL VISION S.A., dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, a été dénoncé en date du 29 janvier 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110867.

Pour extrait conforme
Me Nathalie OLLAGNIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139076/14.

(120183445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Roc-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 167, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 167.006.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23/08/2012

L'associé unique, Mr Elias Dos Santos, décide de nommer en remplacement de Mr Jean-François Mergaux, Monsieur Petros Karakatsanis, agent immobilier, né le 18 juin 1979, à Bruxelles, avec adresse professionnelle au 167, rue de la Tour Jacob, L-1831 Luxembourg, en tant que gérant technique et ce avec effet au 23/08/2012.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour extrait conforme
ROC-EMMO S.a r.l.
Signatures

Référence de publication: 2012139078/15.

(120183099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

RXDirect Technologies S.A. Holding, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.866.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme RX DIRECT TECHNOLOGIES S.A. HOLDING, dont le siège social à L-2530 Luxembourg, 10a, rue Henri M. Schnadt, a été dénoncé en date du 29 janvier 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110866.

Pour extrait conforme
Me Nathalie OLLAGNIER
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139079/14.

(120183441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Poliflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 49.701.

—
L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «POLIFLEX S.à r.l.», ayant son siège social à L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 147 du 1^{er} avril 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 25 septembre 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1236 du 22 août 2002.

L'assemblée se compose de son unique associé, à savoir:

Monsieur Pierre HOET, né à Dilbeek (Belgique), le 10 juillet 1955, demeurant à 8, rue du Culot, B-1380 Lasne.

Ceci exposé, le comparant prémentionné, a requis le notaire d'exposer ce qui suit:

Exposé préliminaire

Suivant convention de cession de parts sociales sous seing privé, conclue à Luxembourg, le 16 octobre 2012, Monsieur Joseph Treis, demeurant à Luxembourg, a cédé à Monsieur Pierre Hoet, prénommé, 500 (cinq cents) parts sociales dans la société "POLIFLEX, S. à r.l.," prédésignée, pour le prix de un euro (EUR 1).

Ladite convention de cession de parts sociales, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ceci exposé, le comparant prémentionné a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions suivantes:

135445

Première résolution

L'associé décide d'accepter la cession de parts sociales ci-avant documentée, de sorte que l'unique associé de la société est Monsieur Pierre Hoet.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Joseph Treis de son mandat de gérant unique de la société.

Troisième résolution

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pierre HOET, prénommé.

Le gérant unique engagera la société par sa seule signature.

Ensuite Monsieur Pierre HOET, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de ladite société «POLIFLEX, S. à r.l.» déclare accepter, au nom et pour compte de la société, la convention de cession de parts sociales dressée sous seing privé en date du 16 octobre 2012 et la considérer comme dûment signifiée à la société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil et conformément à l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. HOET et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49230. Reçu douze (12,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141788/47.

(120187334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Südwestboden G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.766.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 18 octobre 2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- SÜDWESTBODEN G.m.b.H., dont le siège social à L-5610 Modorf-les-Bains, 7, avenue des Bains, a été dénoncé en date du 31 janvier 2011, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 61766

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Aziza GOMRI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012139081/17.

(120183434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

T.L.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle du Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 73.885.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société T.L.L. S.A., avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. du Scheleck II, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 73885.

Pour extrait conforme
Me Aziza Gomri
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139082/15.

(120183430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Timamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, rue François Clement.
R.C.S. Luxembourg B 20.312.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, statuant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société TIMAMED S.A., dont le siège social à L-5612 Mondorf-les-Bains, 52, rue François Clement, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 20312.

Pour extrait conforme
Me Aziza Gomri
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139084/15.

(120183428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Treno-Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 17, rue Sigismond.
R.C.S. Luxembourg B 105.536.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement n° 1202/12 du 18 octobre 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a, sur base de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 et l'article 536 du Code de commerce, déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme TRENO-LUX S.A.

Pour extrait conforme
Maître GIANNETTI LANG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012139085/16.

(120183544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

European Hotel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.192.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 6 juin 2012

L'assemblée générale de la Société a décidé de:

- Renouveler les membres suivants du conseil d'administration avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018:

- * Mr Jean-Louis Camuzat;
- * Mr Rainer Andreas Suter;
- * Mr Peter Dreischhoff.

- Ratifier la nomination de Mazars Luxembourg S.A., avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, numéro d'immatriculation RCS Luxembourg B159.962 comme réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2011 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018 (En remplacement de Mazars).

- Nommer Mme Sylvie Reisen, née le 1^{er} Novembre 1965 à Steinfort (Luxembourg), demeurant professionnellement au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat et jusqu'au 31 décembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Hotel S.A.

Signature

Référence de publication: 2012140505/23.

(120184446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

PKF Risk & Assurance, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 172.296.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme ABAX PROFESSIONAL SERVICES ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B numéro 134965,

ici représentée par Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 24 octobre 2012 laquelle après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer entre elle, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PKF Risk & Assurance".

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg-ville.

Par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice de la profession d'expert-comptable ainsi qu'à celle de réviseur d'entreprises.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

En outre, elle pourra effectuer les activités de gestion et de conseil économique pour les sociétés du groupe.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas d'existence d'un actionnaire unique la société peut être administrée par un administrateur unique; en cas de plusieurs actionnaires, la société devra être administrée par un conseil composé de trois membres au moins associés

ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 8. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si tous les membres sont présents ou si la majorité de ses membres est présente ou représentée et que tous ses membres ont été valablement convoqués par lettre recommandée au moins deux (2) semaines à l'avance, comportant l'ordre du jour. Le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, par tout autre moyen de télécommunication informatique. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des voix.

Le Conseil d'administration peut se doter d'un président qui n'aura pas de vote prépondérant.

Art. 9. L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. En cas d'existence d'un administrateur unique, la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

En cas d'existence d'un conseil d'administration la société est valablement représentée et engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 9 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un commissaire, actionnaire ou non, nommé pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligible et toujours révocable.

Année sociale - Assemblée Générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à disposition de l'assemblée générale.

L'administrateur unique respectivement le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de mai à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que les modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire toutes les actions.

Le prédit capital de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Assemblée Générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique représenté comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclare prendre les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Romain Bontemps, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg

b) Monsieur Ronald Weber, prénommé, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

c) Monsieur Ralph Bourgnon, expert-comptable et fiscal, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

2.- Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

- Monsieur Carlo Reding, expert-comptable et fiscal, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

3.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

4.- L'assemblée générale autorise à l'unanimité les administrateurs d'engager la société par leur seule signature auprès des banques jusqu'à un montant maximal de 5.000,- EUR.

Pour tous engagements dépassant les 5.000,- EUR, la signature conjointe de deux administrateurs est requise.

5.- L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 octobre 2012. Relation: LAC/2012/50262. Reçu 75.- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141052/140.

(120185559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

"Boucherie Muller-Adam S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9026 Ettelbruck, 17, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 108.684.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012139086/14.

(120184219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

"Broad & Stanley S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 98.248.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139088/10.

(120184347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

alit'RH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 158.956.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139089/9.

(120184098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

dartalis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139090/9.

(120183812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ambassador TE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 142.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23.10.2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012139110/12.

(120184426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

e-Business & Resilience Centre, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.585.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012139091/10.

(120184505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

A D E F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012139092/14.

(120184364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 124.153.

—
Rectificatif au dépôt L120162230 enregistré et déposé le 20.09.2012

Le nom de l'actionnaire unique aurait dû être lu comme suit:

Aberdeen Dynamic European Property Fund of Funds, compartiment du FCP Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds, représenté par Aberdeen Umbrella Property Fund of Funds Management Company Lux Sarl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Pour Aberdeen Indirect Property Partners Active Soparfi
BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES – SUCCURSALE DE LUXEMBOURG

Référence de publication: 2012139095/15.

(120184444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Adinvest II (Luxembourg) S.C.S., SICAR, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.192.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 octobre 2012

Le mandat de la société BDO Compagnie Fiduciaire S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

Référence de publication: 2012139099/15.

(120184260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

ACRON Wien West A3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 171.484.

—
In the year two thousand and twelve, on the eighteenth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ACRON Wien West A3 S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.484 (the Company), which has been incorporated pursuant to a deed of undersigned notary on September 13th, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) (the Articles). The Articles have not been amended since.

There appeared:

ACRON Lux Invest S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 164.659 duly represented by Mr. Cristian Canis and Mr. John Wantz, here represented

by Mrs. Stephanie BECKER, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on October 15th, 2012 (the Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. Currently, the Shareholder holds all the thirty-one thousand (31,000) shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of article 2 of the Articles of Incorporation by replacing paragraphs.

2. Subsequent amendment to article 2 of the Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

III. The Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to replace paragraphs of article 2 of the Articles of Incorporation.

Second resolution

The Shareholder consequently resolves to amend article 2 of the Articles of Incorporation which shall from now on read as follows:

“ **Art. 2.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind and administrate, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in Luxembourg or foreign partnerships. The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies to which the Company belongs (including shareholders and affiliated entities).

The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on moveable property, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company's purpose is furthermore, for its own purpose, the acquisition, sale, administration and renting of any real estate property, both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.”

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present amendments, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, such person signed together with the notary the present original deed.

Folgt die Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundzweifel, am achtzehnten Oktober.

Vor der unterzeichneten Notarin Martine SCHAEFFER mit dem Amtssitz in Luxemburg:

Für eine außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Anteiligners der ACRON Wien West A3 S.A., eine Aktiengesellschaft und mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 171.484 (die Gesellschaft), gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die unterzeichneten Notarin, vom 13. September 2012, noch nicht im Mémorial C du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) veröffentlicht. Die Statuten der Gesellschaft wurden seither nicht mehr verändert.

Ist erschienen:

ACRON Lux Invest S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung und mit Sitz in L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, unter der Nummer B 164.659, rechtmäßig vertreten durch Herrn Cristian Canis und Herrn John Wantz, hier vertreten durch Frau Stephanie BECKER,

Privatangestellte, beruflich ansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 15. Oktober 2012 (der Gesellschafter).

Die genannte Vollmacht, nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten der Erschienenen und den amtierenden Notar, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat sodann die unterzeichnete Notarin ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Gegenwärtig hält der Gesellschafter alle einunddreißigtausend (31.000) Anteile der Gesellschaft.

II. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

1. Abänderung von Artikel 2 der Statuten durch Ersetzen mehrerer Paragraphen.

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 2 der Gesellschaftssatzung.

3. Verschiedenes.

III. Sodann fasst der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 2 durch Ersetzen mehrerer Paragraphen abzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 2 der Gesellschaftssatzung abzuändern, so dass sie nun folgenden Wortlaut haben werden:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Besitz von Beteiligungen in jeglicher Form in anderen luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, sowie der Erwerb mittels Ankauf, Zeichnung, oder sonst wie, ebenso wie die Übertragung durch Verkauf, Austausch oder anderweitig von Aktien, Schuldverschreibungen, Schuldforderungen, Anleihen und anderen Wertpapieren jeglicher Art, sowie die Förderung und die Verwaltung ihres Portfolio. Die Gesellschaft kann ebenfalls Anteile in luxemburgischen und ausländischen Personengesellschaften besitzen. Die Gesellschaft kann Kredite jeglicher Art aufnehmen und die Ausgabe von Schuldverschreibungen sowie Anleihepapieren durchführen.

Die Gesellschaft kann außerdem jede Rechtsgebilde, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält, oder welche (inklusive Gesellschafter und verbundenen Gesellschaften) derselben Unternehmensgruppe angehören wie die Gesellschaft, Garantien, Sicherheiten und Darlehen geben, oder diese durch andere Mittel unterstützen.

Die Gesellschaft kann jede kaufmännische, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausüben, ebenso wie jegliche Geschäftstätigkeit im Mobilienbereich sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

Der Zweck der Gesellschaft ist desweiteren, den Kauf, den Verkauf, die Verwaltung und das Vermieten zum eigenen Zweck, jeglicher Immobilie, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland.

Kosten

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR).

Erklärung

Die unterzeichnete Notarin, die der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei diese Urkunde in englischer Sprache verfasst und mit einer deutschen Übersetzung versehen ist und dass im Falle einer Abweichung englischen Textes vom deutschen Text, ist der englische Text maßgeblich.

Worüber die vorliegende Urkunde zum oben genannten Datum in Luxemburg erstellt wird.

Nach Vorlesen und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der Erschienenen mit uns, dem unterzeichneten Notar, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: S. Becker et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2012. LAC/2012/49207. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139128/119.

(120183971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Barpartner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 52, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 71.711.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012139204/11.

(120184173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

**Barkstone Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Chalada S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 160.035.

In the year two thousand and twelve.

On the nineteenth day of September.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

The public limited company "Intertrust (Luxembourg) S.A.", R.C.S. Luxembourg B 5.524, with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Chalada S.à r.l.", having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160.035, incorporated by deed of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 17, 2011, published in the Mémorial C number 1396 of June 28, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The name of "Barkstone Investment S.à r.l." is adopted by the company, article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2.** The company's name is "Barkstone Investment S.à r.l." ”

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

La société anonyme "Intertrust (Luxembourg) S.A.", R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée "Chalada S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 160.035, constituée par acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 17 février 2011, publié au Mémorial C numéro 1396 du 28 juin 2011,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

Résolution

La dénomination sociale "Barkstone Investment S.à r.l." est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "Barkstone Investment S.à r.l.".

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 septembre 2012. Relation GRE/2012/3486. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPÉDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139257/73.

(120184149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

BFC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 89.747.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BFC SARL

Référence de publication: 2012139218/10.

(120184043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Free Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.399.

L'an deux mille douze, le deux octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FREE INVEST HOLDING S.A." (numéro d'identité 2009 22 04 694), avec siège social à L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 145.399, constituée sous la dénomination de "PBP HOLDING S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 803 du 15 avril 2009, dont les statuts ont été

modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 juillet 2010, publié au Mémorial C, numéro 1965 du 22 septembre 2010, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "FREE INVEST HOLDING S.A." et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2011, publié au Mémorial C, numéro 1738 du 1^{er} août 2011.

L'assemblée est présidée par Madame Sandra BOSSIS, employée privée, demeurant professionnellement à Steinfort.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social de L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich à L-4830 Rodange, 4, route de Longwy et en conséquence de modifier:

a) le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 2. al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Rodange.”

b) le premier alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 15. al. 1^{er}** . L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Rodange, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 14.00 heures.”

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: BOSSIS, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3857. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 22 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140552/53.

(120184972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Armatures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4392 Pontpierre, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 8.775.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012139171/9.

(120184392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.
